

se place un discours de bienvenue du magistrat qui, soulignant l'importance de l'événement, exprime l'espoir que l'immigrant acquiert la prospérité et tout ce qui concourt à l'épanouissement de l'existence.

Je me demande parfois comment il se fait que les nouveaux Canadiens ayant habité ici cinq ans, hésitent parfois un peu à demander leur naturalisation. Voici une lettre que j'ai reçue récemment d'un des juges de la cour de comté. On me permettra d'en citer un alinéa, un seul:

Voilà des années que je pense que nous ne nous intéressons pas suffisamment au bien-être de nos nouveaux Canadiens, que nous ne manifestons pas assez ouvertement notre désir de leur être utile. Dans l'ensemble, le tribunal de naturalisation est trop froid. On n'y manifeste pas l'intérêt que l'on porte personnellement d'un nouveau citoyen ni le souci que l'on a de son bien-être.

Je me demande parfois si nos propres citoyens canadiens ne sont pas un peu trop modestes quand ils vantent leur pays, ses possibilités, ses privilèges et les avantages dont ils y jouissent. J'avoue que parfois je trouve que nous semblons trop vouloir nous excuser d'être nés au Canada et d'être Canadiens. En fait, j'avoue que j'ai dû moi-même aller dans un pays étranger pour apprécier à sa pleine valeur la citoyenneté canadienne et tout ce qu'elle signifie pour moi.

Je me rappelle avoir fait un voyage ou, si vous préférez, être allé en mission avec l'administration de secours et de rétablissement de l'ONU, avec laquelle j'ai passé deux ans et demi en Chine. J'ai rencontré là des gens de nombreux pays. En vertu du programme de l'UNRRA, il y a eu probablement 2,000 employés à un moment donné en Chine. La plupart étaient des Américains parce que, somme toute, quoique plusieurs pays eussent contribué au programme, les contributions étaient établies au pro rata du revenu national. Vu que le revenu national des États-Unis était beaucoup plus considérable que celui des autres, les Américains fournissaient plus de 70 p. 100 de toute la contribution. Il était donc normal que 70 p. 100 ou peut-être un peu plus des employés fussent des Américains.

J'ai vécu et travaillé avec ces gens pendant deux ans et demi. J'étais toujours frappé par les louanges des Américains à l'égard de leur pays. Ils disaient que c'était le plus beau pays du monde, le pays au plus brillant avenir, le pays au plus haut niveau de vie et même, quoiqu'ils ne puissent pas facilement le dire maintenant, que c'était le pays dont le dollar valait plus que celui de tout autre pays du globe.

Leur vantardise m'a parfois ennuyé, bien sûr, mais je dois avouer qu'elle a aussi, à certains égards, mérité mon admiration.

[M. MacKenzie.]

Je crois que nous pourrions, en cela, imiter un peu nos amis américains. Pourquoi tant de modestie au sujet du pays où nous vivons? Notre pays ne connaît-il pas, depuis 10 ou 15 ans, un essor sans précédent chez lui? De toute notre vie, nous n'avons jamais assisté à un progrès, à une mise en valeur, comme ceux dont nous sommes témoins depuis 15 ans. Bien des gens qui peuvent en juger beaucoup mieux que moi sont d'avis que nous sommes au point de départ d'un progrès et d'une expansion beaucoup plus importants que ceux que le Canada a connus jusqu'ici. Si je ne m'abuse, le premier ministre de la Grande-Bretagne l'a lui-même souligné l'autre jour.

A mon avis,—et je sais que c'est aussi l'avis de bien d'autres,—aucun pays n'est mieux vu que le Canada parmi les nations du monde. C'est pourquoi je dis que nous devrions, en tant que Canadiens, faire saisir, non seulement aux néo-Canadiens, mais à nos associés, les grands avantages dont jouissent nos citoyens et le magnifique avenir qui les attend.

La modification que je voudrais voir apporter à la loi sur l'immigration est simple. Je l'ai proposée parce que je voudrais que ceux qui viennent s'établir parmi nous aient un plus vif désir de devenir citoyens canadiens. J'admets qu'un grand nombre sont sujets britanniques. Il en vient beaucoup de pays du Commonwealth britannique; mais eux aussi doivent être domiciliés cinq ans au Canada avant d'obtenir leurs documents de naturalisation. Il est vrai qu'ils ont un certain avantage sur ceux qui viennent d'autres pays car, une fois qu'ils ont vécu cinq ans au Canada, ils peuvent présenter leur demande directement au fonctionnaire de l'état civil, au ministère de la Citoyenneté, et on leur accorde leurs documents de citoyenneté sans qu'ils aient à se présenter au tribunal et attendre trois mois avant de les obtenir, comme c'est le cas pour les autres.

Certains de ceux qui viennent de pays du Commonwealth britannique (j'admets que j'entre ici un peu dans le particulier) sont d'avis qu'en tant que sujets britanniques, ils ne devraient pas nécessairement être tenus de se procurer les documents de citoyenneté. Cela ne devrait pas être nécessaire, selon eux. Pour certains, cela répugne. D'autre part, un grand nombre d'immigrants de ma région (nombre d'entre eux viennent du centre de l'Europe, de pays ravagés par la guerre) ont bien hâte d'obtenir leurs documents de citoyenneté. Ils présentent leur demande dès que sont accomplis les cinq ans de domicile.

J'ai rencontré en Chine certaines personnes venues d'Europe centrale. Elles s'étaient enfiéves lors de l'avènement d'Hitler et, ne sa-